



Charte Déontologique
VRD'TECT

Charte déontologique de VRD'TECT

VRD'TECT reconnaît l'importance de maintenir des normes éthiques élevées dans notre domaine d'activité. Cette Charte Déontologique établit les principes directeurs et les devoirs professionnels auxquels nous nous engageons à respecter en toutes circonstances.

Notre Politique Déontologique :

1. Intégrité Professionnelle :

- Agir avec intégrité, honnêteté et transparence dans toutes nos interactions professionnelles. Nous ne tolérons ni la fraude, ni la corruption, ni aucune forme de comportement malhonnête.

2. Confidentialité et Protection des Données :

- Protéger la confidentialité des informations sensibles et des données personnelles qui nous sont confiées dans le cadre de nos fonctions professionnelles. Aucune information confidentielle ne doit être divulguée sans autorisation appropriée.

3. Respect des Lois et Règlements :

- Être conforme à toutes les lois, règlements et normes professionnelles applicables dans notre domaine d'activité, en veillant à respecter les normes les plus élevées en matière de conformité.

4. Communication Transparente :

- Favoriser une communication ouverte, transparente et respectueuse au sein de notre entreprise, en encourageant le partage d'informations pertinentes et la collaboration entre les équipes.

5. Excellence Professionnelle :

- Aspirer à l'excellence dans l'exécution de nos tâches professionnelles, en fournissant des services de haute qualité, en respectant les délais et en recherchant continuellement des opportunités d'amélioration.

6. Conflits d'intérêts :

- Éviter les situations de conflits d'intérêts et s'abstenir de participer à des activités professionnelles qui pourraient compromettre notre objectivité ou notre intégrité.



Le Référent Déontologique a pour missions :

- 1. Sensibilisation et Formation** : Organiser des sessions de sensibilisation et de formation pour informer les employés sur les normes éthiques et déontologiques de l'entreprise, ainsi que sur les lois et réglementations pertinentes.
- 2. Conseil et Assistance** : Fournir des conseils et une assistance aux employés confrontés à des questions éthiques ou déontologiques dans le cadre de leur travail.
- 3. Surveillance et Evaluation** : Surveiller les pratiques professionnelles de l'entreprise pour identifier les éventuelles violations des normes éthiques ou déontologiques. Evaluer les politiques et les procédures en place et proposer des améliorations pour renforcer la conformité.

Le référent Déontologique contribue à renforcer la confiance des parties prenantes dans l'entreprise et à maintenir sa réputation d'intégrité et de responsabilité sociale.

Chaque membre de Vrdtect est appelé à :

- Respecter la présente charte et à contribuer activement à sa mise en œuvre.
- Adopter des comportements responsables au sein de l'entreprise et en dehors.
- Proposer des idées et des initiatives visant à améliorer notre performance.
- Signaler toute situation ou pratique non conforme aux principes de la charte.

Diffusion de la Charte

Cette charte sera mise à disposition sur notre site mais également dans un espace accessible à tous, afin d'informer les stagiaires, le personnel, les clients et les intervenants de nos engagements.

En signant cette Charte Déontologique, Mon Centre Référence atteste son engagement à respecter les normes professionnelles énoncées ci-dessus et à les appliquer dans notre travail quotidien. Nous reconnaissons que le respect de ces principes est essentiel pour maintenir la confiance et la crédibilité de notre entreprise et de notre profession.



Jacquier Dimitri
VRD'TECT